





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-150**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc164889-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CANDIDATURE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU PROGRAMME "BIBLIOTHEQUE
NUMERIQUE DE REFERENCE" DU MINISTERE DE LA CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Bibliothèque Méjanes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : CANDIDATURE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU PROGRAMME "BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE" DU MINISTERE DE LA CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a fait du développement numérique une priorité de sa politique publique pour les années à venir. Avec le label French Tech attribué à Aix-Marseille, son engagement a été reconnu par le Ministère de l'Économie, du numérique et du développement. L'objectif affiché est de faire d'Aix-en-Provence une smart city (ville intelligente et connectée).

Le programme « Bibliothèques Numériques de Référence » (BNR) a été créé par le Ministère de la Culture en 2010, afin d'aider les grandes collectivités à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau par un soutien technique et financier pluriannuel.

A cet effet, le Ministère de la Culture attribue un label reconnaissant la qualité du projet de la collectivité. Ce label ouvre droit à un financement important de l'État par une mobilisation pluriannuelle de la Dotation Générale de Décentralisation en subventionnant à hauteur de 50 % à 80 % du montant HT les études, prestations, infrastructures, équipements, logiciels, acquisitions de collections, formation, réaménagement d'espaces, etc. L'État propose également l'accompagnement technique du projet par mise à disposition d'un conservateur d'État auprès de la collectivité, dont la mission sur trois ans est fléchée sur le numérique.

Dans ce contexte particulièrement favorable, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite engager la Bibliothèque Méjanes et son réseau de bibliothèques de proximité dans le programme « Bibliothèque Numérique de Référence ».

L'engagement de la Bibliothèque pour le développement du numérique n'est pas nouveau : création d'un espace numérique avec l'aide de la Fondation France Telecom dès 2000, numérisation et mise en ligne de ses fonds patrimoniaux depuis 2005. Aujourd'hui, elle intègre dans ses acquisitions des abonnements à des ressources en ligne, des livres numériques, des applications pour tablettes...

Consciente qu'une étape reste à franchir pour qu'elle s'affirme comme une bibliothèque du XXI^e siècle, la Méjanès va mettre en œuvre un projet d'établissement dont une des priorités est l'enrichissement de l'offre des collections, des ressources et des services numériques.

Ainsi la Bibliothèque Méjanès et les bibliothèques du réseau participeront à cet élan donné au numérique sur la commune. Elle irriguera bien au-delà du territoire tout le bassin de vie, mais aussi la région. Rappelons qu'en 2014, il n'y a pas de « Bibliothèque Numérique de Référence » dans la région PACA. Le Programme BNR du Ministère de la Culture permettra d'atteindre les objectifs ambitieux et performants de la Ville.

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à postuler au Label « Bibliothèque Numérique de Référence » du Ministère de la Culture et de la Communication
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au plus fort taux auprès de la DRAC PACA ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2015-150 - CANDIDATURE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU PROGRAMME
"BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE" DU MINISTERE DE LA CULTURE -
DEMANDE DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)